



Le vote se déroule exclusivement
par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://elections-urps.sante.gouv.fr>

à partir du 31 mars à 12 h
jusqu'au 7 avril 12 h.

Chaque médecin reçoit quelques jours avant le vote une *notice de vote*
envoyée par courrier.

Il faut la conserver. Elle contient votre *identifiant et un code pour le scrutin*.

**NE PERDEZ PAS
VOS CODES**

Le vote est accessible à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette
24h/24h, 7J/7J.

Date des élections
Du mercredi 31 mars 2021 à 12h00 au mercredi 7 avril 2021 à 12h00

ELECTIONS AUX UNIONS REGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTE 2021

Bienvenue

Ce site est mis à votre disposition afin de vous permettre d'avoir accès aux informations utiles dans le cadre des élections aux Unions Régionales des Professionnels de Santé qui se dérouleront du mercredi 31 mars 2021 au mercredi 7 avril 2021.

Les élections se dérouleront entièrement par vote électronique.

Le site de vote est accessible 24h/24 à partir d'une simple connexion internet et sur tous les supports (ordinateur, smartphone, et tablette).

[JE CONSULTE LES PROFESSIONS DE FOI ET LES LISTES DE CANDIDATURES](#) [JE CONSULTE MA LISTE ÉLECTORALE](#) [J'ACCÈDE AU SITE DE VOTE](#)

VOUS N'AVEZ PAS DE TÉLÉPHONE PORTABLE

1. Cocher « **je n'ai pas de téléphone portable** »
2. Saisir un numéro de **téléphone fixe**.
3. Vous recevrez votre **mot de passe par message vocal**.

J'AI PERDU MES CODES

En cas de perte, de vol ou de non réception de vos codes, vous pouvez les demander pendant l'ouverture du scrutin sur la page d'accueil du site de vote.

➤ Cliquer sur le lien « Si vous n'avez pas reçu vos codes de connexion ».

Il vous faudra fournir les renseignements suivants :

- Nom patronymique
- Numéro RPPS
- Date de naissance
- Numéro ordinal
- Code commune de naissance (8^e, 9^e et 10^e caractères de votre n° de sécurité sociale)

COMMENT VOTER

1 Sur le portail de vote <https://elections-urps.sante.gouv.fr>

1. Saisir votre **identifiant reçu par courrier** (8 caractères alphanumériques)
2. Recopiez le code de sécurité (captcha)
3. Cliquer sur « connexion »

2 Un nouvel écran apparaît

1. Saisir votre **numéro ordinal**
2. Saisir votre **numéro de téléphone portable** (pour recevoir votre mot de passe)
3. Cliquer sur « Recevoir le mot de passe »
4. Saisir votre **mot de passe** (6 caractères numériques)
5. Cliquer sur le bouton « connexion »

3 Vous accédez à la page du vote pour votre URPS

Les listes de candidats apparaissent sur votre écran.

Vous pouvez :

- **Consulter, télécharger et imprimer** les professions de foi et les listes de candidats en cliquant sur le nom de la liste.

4 **VOTER** → **pour une liste** en cliquant sur « **votre choix** » en face du nom de la liste
→ **blanc** en cliquant sur « **vote blanc** »

AIDE EN LIGNE

Une assistance téléphonique est disponible au **09 69 37 01 00**

De 8 h00 à 21 h00 du 29 mars 2021 au 7 avril 2021 (fermeture à 12 h00)

Une FAQ est disponible sur le portail